Les avocats et notaires
de l'État québécois

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DÉPLORENT LE MANQUE DE SÉRIEUX DU GOUVERNEMENT

Québec, le 13 septembre 2016 – À la suite de la tenue de son conseil des représentants, Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) annonce la tenue d'une consultation de ses membres sur la possibilité de proposer un vote de grève dans le cadre d'une assemblée générale. Les résultats de la consultation seront connus le jeudi 22 septembre prochain.

« Notre employeur manque de sérieux. Alors que notre rôle est primordial dans l'administration du système de justice et le fonctionnement des travaux législatifs, le gouvernement demeure sur ses positions face à nos demandes légitimes. Nous lançons donc une consultation de nos effectifs, par l'intermédiaire de nos représentants, tout en finalisant la préparation nécessaire en cas d'un vote de grève générale », a déclaré Me Jean Denis, président de LANEQ.

En résumé, LANEQ réclame, en toute équité, un changement au mode de négociation de leurs conditions de travail, afin de prévoir un arbitrage liant les parties, soutenu par un comité de rémunération. Ce mode de négociation est en vigueur en Ontario, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès des tribunaux civils, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :
Mathieu Santerre
581 996-5344
medias@lorangebleue.biz